

NATIONS UNIES  
**Assemblée Générale**  
CINQUANTE ET UNIÈME SESSION



*Documents officiels*

Cinquième Commission  
4e séance  
tenue le  
mardi 8 octobre 1996  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 4e SÉANCE

Président : M. SENGWE (Zimbabwe)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 133 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES  
NATIONS UNIES EN GÉORGIE

POINT 134 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES EN  
HAÏTI

POINT 157 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION D'APPUI DES NATIONS  
UNIES EN HAÏTI

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/51/SR.4  
11 novembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 5.

POINT 133 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE (A/50/731/Add.2; A/51/448)

POINT 134 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES EN HAÏTI (A/50/363/Add.3 et 4; A/51/444)

POINT 157 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION D'APPUI DES NATIONS UNIES EN HAÏTI (A/51/191/Add.1 et A/51/444)

1. Le PRÉSIDENT invite le Contrôleur à présenter les rapports du Secrétaire général sur les points 133, 134 et 157 de l'ordre du jour (A/50/731/Add.2, A/50/363/Add.3 et 4, et A/51/191/Add.1 respectivement).

2. M. TAKASU (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (A/50/731/Add.2), dont le mandat vient à expiration le 31 janvier 1997, dit que ce rapport rend compte de l'exécution du budget pendant la période allant du 16 mai 1995 au 12 janvier 1996. Pour cette période, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant total brut de 11 948 718 dollars, et les dépenses engagées se sont élevées au total à 9 978 000 dollars en chiffres bruts. Le solde inutilisé d'un montant brut de 1 970 718 dollars a résulté d'un certain nombre de facteurs : l'avion avait été remis à la disposition de l'affrèteur plus vite que prévu et des économies avaient été réalisées au titre du personnel civil, du fait essentiellement que le taux de vacance de poste avait été plus élevé que prévu. Comme indiqué au paragraphe 10 du rapport, l'Assemblée générale devra prendre une décision au sujet de l'affectation du solde inutilisé, la pratique établie étant de porter ces soldes au crédit des États Membres au titre de leurs contributions futures.

3. Abordant la question du financement de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), qui a été initialement créée par le Conseil de sécurité en 1995, le Contrôleur dit que le rapport du Secrétaire général (A/50/363/Add.3) rend compte de l'exécution du budget de la Mission pendant la période allant du 1er août 1995 au 29 février 1996. Le montant brut des dépenses s'est élevé à 134 621 400 dollars ce qui, compte tenu des crédits ouverts d'un montant brut de 152 011 500 dollars, laisse un solde inutilisé d'un montant brut de 17 390 100 dollars. Comme indiqué dans le rapport, des économies ont été réalisées au titre des dépenses de personnel militaire et civil, de locaux et de logements, d'infrastructure, d'opérations de transport, d'opérations aériennes, de communications et d'autres matériels, en raison de la réduction des effectifs de la Mission, commencée fin novembre 1995 par suite des progrès considérables accomplis par la Mission dans la réalisation de ses objectifs et de sa volonté de réduire les dépenses de fonctionnement. Parallèlement, certains postes de dépenses ont été plus élevés que prévu initialement. En particulier, des dépenses supplémentaires ont été encourues au titre de services divers concernant l'appui logistique fourni dans le cadre des lettres d'attribution pendant deux mois jusqu'à ce que les entrepreneurs soient pleinement opérationnels dans la zone de la Mission. Comme indiqué au paragraphe 9 du

rapport, l'Assemblée générale doit prendre une décision concernant l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 17 390 100 dollars.

4. Un autre rapport sur la MINUHA (A/50/363/Add.4) contient les prévisions de dépenses révisées pour la liquidation de la MINUHA dont le mandat expirait le 30 juin 1996. À cette fin, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 15 897 900 dollars qui doivent être mis en recouvrement auprès des États Membres. Cependant les ressources nécessaires à la liquidation de la MINUHA ont été sensiblement réduites car le personnel civil et une partie des contingents militaires de la MINUHA sont restés dans la zone de la Mission en vue de constituer la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), qui a été créée par le Conseil de sécurité avec effet à partir du 1er juillet 1996. Les prévisions de dépenses pour la liquidation de la MINUHA ont donc été ramenées d'un montant brut de 15 897 900 dollars à un montant brut de 1 469 900 dollars. Il est prévu que l'Assemblée générale prendra la décision de réduire le crédit ouvert et de mettre en recouvrement ledit montant comme indiqué au paragraphe 9 du rapport.

5. Le rapport du Secrétaire général sur le financement de la MANUH (A/51/191/Add.1) contient les prévisions de dépenses au titre de la création et du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997. Le montant brut des dépenses prévues s'élève à 57 187 400 dollars et correspond à un effectif de 600 soldats, 300 policiers civils, 128 fonctionnaires internationaux, 156 agents locaux et 14 Volontaires des Nations Unies. Les mesures que devra prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 13 du rapport, à savoir la constitution d'un compte spécial de la MANUH, l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 57 187 400 dollars pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 et la mise en recouvrement d'un montant brut de 23 957 000 dollars pour la période correspondant au mandat politique, à savoir du 1er juillet au 30 novembre 1996.

6. En l'absence d'observation des membres de la Commission, le PRÉSIDENT invite le Contrôleur à donner un aperçu des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les rapports qu'il a présentés.

7. M. TAKASU (Contrôleur) dit que pour la MONUG, le Comité consultatif recommande (A/51/448, par. 12) que le solde inutilisé d'un montant brut de 1 970 718 dollars soit porté au crédit des États Membres au titre de leur contribution au financement de la Mission, conformément à la procédure établie.

8. Les recommandations du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses pour la liquidation de la MANUH (A/51/444, par. 18) vont dans le sens des recommandations du Secrétaire général, à savoir que le crédit initialement ouvert soit ramené de 15 897 700 dollars en chiffres bruts à 1 197 100 dollars en chiffres bruts, et que ce dernier montant soit déduit du solde inutilisé d'un montant brut de 17 390 100 dollars correspondant à la période précédente.

9. S'agissant de la création et du fonctionnement de la MANUH, le Comité consultatif recommande (A/51/444, par. 35) à l'Assemblée générale de prendre des décisions allant dans le sens des propositions faites par le Secrétaire général au paragraphe 13 de son rapport (A/51/191/Add.1).

La séance est levée à 10 h 30.